

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Patrice DELHEURE, le six mars deux mille vingt-trois.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Nathalie DURAND, Jean-Philippe BLATGÉ, Aurélie CARIA, Laure BACABE, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Elsa KLAVUN, Marion BORTHELLE, Romain GUIERRE, Anne GALIBER D'AUQUE.

**Absents-Excusés :** Sébastien VITALI procuration à Nathalie DURAND, Mustapha MOURCHID procuration à Marie-Thérèse LACOMBE, Audrey ROUFFIAC procuration à François COLLADO

**Nombre de présents :** 16

**Date de convocation :** 6 mars 2023

**Secrétaire de séance :** François COLLADO

Nombres de membres :		
En exercice : 19	Présents : 16	Votants : 19

**01 03 2023 : Affectation du résultat CA Commune 2022 :**

Le compte administratif 2022 du budget communal fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 1 671 273,55 €.

Je soumetts à votre approbation le projet d'affectation de résultat de fonctionnement qui se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement : 1 671 273,55 €

Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : - 135 234,66 €

Solde des restes à réaliser : 108 864,46 €

Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : - 26 370,20 €

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement.

**Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :**

Affectation au compte 1068 en investissement : + 26 370,20 €

Report du résultat en section de fonctionnement : + 1 644 903,35 €

Report du résultat en section d'investissement : - 135 234,66 €

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### APRES AVOIR DELIBERE

- **DECIDE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé » du budget principal pour un montant de 26 370,20 €.
- **DECIDE** le report du résultat de fonctionnement 2022 au compte 001 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget principal 2023 pour un montant de 1 644 903,35 €
- **DECIDE** le report du résultat d'investissement 2022 au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » du budget principal 2023 pour un montant de - 135 234,66 €.

Après délibération le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette affectation de résultat.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance  
François COLLADO



Le Maire,  
Patrice DELHEURE

